

## *Une offre de services*

### **Ingénierie de projets multipartenaires Industriels et R&D**

- Accompagnement des entreprises (recherche de partenaires, recherche de financements, recherche de solutions technologiques innovantes, etc.),
- Montage de dossiers collectifs techniques et financiers, en fonction des projets, en vue de développer la R&D,
- Ingénierie financière de vos projets technologiques de développement.

### **Information sur les financements européens pour l'innovation**

### **Intelligence économique**

- veille technologique et stratégique,
- veille réglementaire sur le droit européen et les normes,
- veille sur opportunités commerciales et technologiques,
- Veille économique (nouveaux marchés, marchés émergents, etc.).

### **Aide à l'export, missions dédiées à l'étranger, accompagnement logistique et financier**

- Montage de journées « pays » dédiées,
- Mission de découverte économique/prospection.

### **Participation mutualisée à des événements d'envergure nationale et internationale (forums, salons, rencontres d'affaires, etc.), en France et à l'étranger, avec accompagnement logistique et financier**

### **Mise à disposition d'une plate-forme Internet collaborative permettant les échanges...**

### **Orientation des entreprises membres du pôle vers les opérations collectives territoriales, nationales et européennes pertinentes**

### **Newsletters et brèves dans les domaines de l'eau, de l'innovation, de l'environnement et du DD...**

**Etc.**

## Retour sur la labellisation

DREAM a été officiellement labellisé Pôle de Compétitivité, comme 6 autres initiatives dont 3 axées sur la thématique « Eau », sur 19 projets candidats, le 12 mai dernier. A cette occasion, une délégation DREAM était reçue, en compagnie des 5 autres lauréats, par Michel MERCIER, *Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire*, Christian ESTROSI, *Ministre chargé de l'Industrie* et Chantal JOUANNO *Secrétaire d'État chargée de l'Écologie*, afin de recevoir les 1<sup>ères</sup> orientations.

Cette labellisation décernée par le Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (CIADT) répond à la candidature de DREAM à l'appel à projet lancé le 30 juin 2009 par le gouvernement pour de nouveaux pôles de compétitivité dans le domaine des **écotechnologies**.



### Les principaux acteurs porteurs de la candidature

- les sociétés Géo-Hyd, Suez-Lyonnaise des Eaux, EDF, Vergnet Hydro, CFG Services, Antéa, Rive, Ecologistique, LVMH, DSA,
- l'Université d'Orléans, l'OSUC, l'Université François Rabelais de Tours, le BRGM, le centre INRA d'Orléans, le CNRS, Orléans Val de Loire Technopole
- l'UNICEM Centre et la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre.

### Cette démarche a été conduite avec le support actif de

la DIRECCTE Centre, de l'ARITT Centre, de l'Agence de Développement Economique du Loiret (ADEL), de la CCI du Loiret, de la DRRT Centre, de la Ville d'Orléans, du Conseil Régional du Centre, du Conseil Général du Loiret, du Conseil Economique et Social de la Région Centre (CESR), de CentrÉco, du CEMAGREF, de l'IFN, de l'IRD ; et de la précieuse collaboration de la CCI d'Indre et Loire, des Chambres d'Agriculture de la Région Centre, de la communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de l'Observatoire de l'économie et des territoires du Loir et Cher, de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie, des CCI du Cher, du Loir et Cher, de l'Indre, d'Eure et Loir, d'OSEO Innovation Centre, de l'association Arbocentre, de l'ADEME Centre et de tous les acteurs économiques du territoire (industriels, pôles d'excellence et de recherche, associations, ONG...) impliqués dans la démarche.



**Cellule Opérationnelle Permanente (COP)**

02.38.69.80.59

[www.poledream.org](http://www.poledream.org)

[contact@poledream.org](mailto:contact@poledream.org)

**Centre d'Innovation**

16 rue Léonard de Vinci

45074 Orléans Cedex 2

### DREAM en Chiffres

- Plus de 400 établissements et 20 000 emplois potentiels, dont 250 PME directement concernées par la thématique (Géo-Hyd, Ecologistique, Antéa, DSA, CFG Services, IDDEA, TLG Pro, Beauce Gâtinais Céréales...) et quelques grands groupes déjà impliqués (LVMH Recherche, EDF, Lyonnaise des Eaux, GSM Granulats, etc.).
- Plus de 1 000 ressources Recherche dans le domaine du sol, du sous-sol, de l'eau, de la forêt et de la biodiversité. Un potentiel de 2 500 chercheurs mobilisable sur l'ensemble des thématiques traitées.
- Plus de 10 projets lancés ou en ingénierie.
- Plus de 20 pistes en émergence.
- Une solide offre de formation à travers les universités d'Orléans et de Tours, leurs IUT, filières LMD et écoles d'ingénieurs Polytech'Orléans et Polytech'Tours, ainsi que la nouvelle Ecole Nationale d'Application pour les Géosciences (ENAG), en partenariat avec le BRGM.

# Les enjeux de la métrologie dans le domaine de l'environnement

30 novembre 2010



Réseau des Pôles Eco Tech



## Programme

### 9h00-9h30 Session introductive

- Mot de bienvenue de Richard Biagioni, Directeur du Pôle de compétitivité « Gestion des risques et vulnérabilités des territoires » et introduction par Philippe Ledenic, DREAL Rhône-Alpes

### 09h30-10h50 / table ronde 1 : Associer les mesures terrestres et satellitaires pour une meilleure connaissance des milieux et des ressources (Animation : Richard Biagioni, Pôle Risques)

- Etat des dispositifs institutionnels : le programme GMES et la mise en place de services mutualisés pour l'environnement et la sécurité au niveau européen (Vincent Pircher - MEDDTL)
- Le dispositif de l'Agence Spatiale Européenne Ambassador Platform (Marie-Laure Germain - Pôle Risques)
- Combiner des mesures in-situ et spatiales pour mieux prévenir les effets du changement climatique (Hélène Lemonnier - EADS Astrium)
- Besoins et opportunités en matière de surveillance littorale (Marie-Marguerite Bourbigot, Guy Herrouin – Pôles Mer Bretagne et PACA)
- La surveillance environnementale pour la gestion des risques (Claire-Anne Reix - Thales Alenia Space)

### 10h50 – 11h05 Pause -Café

### 11h05 - 12h30 / table ronde 2 : Produire et mettre en œuvre une mesure in situ et en continu de la qualité des eaux continentales et des milieux naturels (Animation : Daniel Villessot, pôle DREAM)

- Les enjeux réglementaires et de protection des qualités des eaux et des milieux (Pierre-François Staub – Onema)
- Les besoins de détection liés aux substances émergentes et aux nanoparticules (Perrine Chaurand - CEREGE)
- Les besoins liés aux substances prioritaires dans le contexte réglementaire (Anne Morin - programme AQUAREF - INERIS)
- Exemple de démonstrateur à grande échelle : ExtenGIS (Daniel Pierre - Geo-Hyd)
- Une offre technologique fortement innovante (exposés flash)

- biocapteurs pour mesurer des effets toxicologiques (Gregory Lemkine - WATCHFROG)
- bio-moniteurs en ligne et mesures du phytoplancton (Yves Primault - Bionef)
- surveillance en temps réel des micro-organismes : le projet PROLIPHYC (Catherine Fressinet - SOGREAH)

12h30 : Restauration (buffet) (offert aux inscrits)

#### 14h00 : Signatures

- de la Charte de coopération entre les pôles du réseau écotecnologies
- de la Convention de collaboration entre les pôles du domaine de l'Eau labellisés en mai 2010

En présence de **Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement**

14h30- 15h50 / table ronde 3 : Répondre aux problématiques liées à la qualité de l'air (Animation : *Virginie Pevere, pôle AXELERA*)

- Qualité de l'air : problématiques actuelles (air intérieur, air ambiant), actions menées par l'ADEME et les besoins émergents (Marie Pouponneau - ADEME)
- Compétence des bureaux d'étude sur le thème de la qualité de l'air (Etienne de Vanssay - FIMEA)
- Une offre technologique fortement innovante (exposés flash)
  - Tera environnement : « Innovation et normalisation au service de la qualité de l'air »
  - Explorair : « Une méthode d'identification du risque environnemental et sanitaire : détermination des COV spécifiques et des CMR sur site »
  - Sillages Environnement : « Couplage modèle de simulation/mesure, pour la qualité de l'air urbain et intérieur »
- L'air dans les villes, point de vue du pôle Advancity

15h50 – 16h10 Pause -Café

16h10-17h30 / table ronde 4 : Conquérir des marchés émergents pour la métrologie en réponse à une demande de masse (Animation : *Thierry Delarbre, pôle Advancity*)

- Surveillance à grande échelle du bruit (Didier Dufournet - Azimut Monitoring)
- Géophysique pour la qualité des sols : à la croisée de plusieurs applications (Jean Marc Vallet - GEOCARTA)
- Multi-capteurs high-tech (Michaël Setton - SENSARIS)
- Aménagement durable : nouvelles approches, nouveaux besoins (Claude Michelot – DGA Burgeap)

17h30 – 18h00 / restitution – conclusions : Quelles priorités d'action sur le plan environnemental et économique ? (Alain Griot, Sous Directeur de la Recherche et de l'Innovation - MEDDTL)

Informations : [guillaume.riou@pole-risques.com](mailto:guillaume.riou@pole-risques.com)

# GUIDE PRATIQUE

## COLLECTEUR DE DÉCHETS



**Les lampes usagées ne se jettent plus, elles doivent être recyclées.**

### Pour vos clients :

Proposez à vos clients de collecter leurs lampes usagées, en même temps que d'autres déchets, et garantisiez-leur une élimination conforme à la réglementation et respectueuse de l'environnement.

### Pour vous :

Récylum vous propose d'enlever gratuitement sur votre site les lampes usagées collectées chez vos clients.



Vous pouvez également adhérer à la Charte «Collecteur de lampes» de Récylum.

Récylum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il organise la collecte et le recyclage des lampes usagées et informe les détenteurs de lampes, professionnels et particuliers, sur les enjeux du recyclage et les solutions de collecte à leur disposition.

## SOMMAIRE

- |    |  |        |
|----|--|--------|
| 01 | Les lampes concernées et les enjeux de leur recyclage  | p. 2   |
| 02 | Les 2 services que Récylum vous propose pour les lampes usagées  | p. 3   |
| 03 | Responsabilité et traçabilité  | p. 4   |
| 04 | Faites enlever vos lampes directement par Récylum<br>vous inscrire, les modalités pratiques, les outils mis à disposition. | p. 5-8 |

# 01 LES LAMPES CONCERNÉES ET LES ENJEUX DE LEUR RECYCLAGE

## Les lampes concernées : des DEEE pas comme les autres



Les lampes concernées par le décret DEEE du 20 juillet 2005 sont toutes les sources lumineuses à l'exception des ampoules à incandescence classiques et halogènes. Ce sont des lampes à économie d'énergie. Contenant pour la plupart une très faible quantité de mercure, elles appartiennent à la catégorie des déchets dangereux (rubrique 20 01 21\*). Fragiles, elles ne peuvent être collectées en mélange avec d'autres déchets et nécessitent des conteneurs spéciaux. Ces lampes sont identifiables grâce au symbole "poubelle barrée".

### Lampes concernées



Tubes fluorescents ou néons



Lampes fluocompactes avec et sans ballast



Lampes sodium haute et basse pression



Lampes à iodures métalliques



Lampes à vapeur de mercure



Lampes à LED

### Lampes non-concernées



Ampoule à filament



Ampoule halogène

Les ampoules à filament classiques et halogènes peuvent être éliminées, sans risque environnemental, avec les déchets ménagers banals.

## Les enjeux du recyclage

→ Les lampes sont recyclées à 93% de leur poids et valorisées à 97%.

88% verre



5% métaux



4% divers



3% poudres fluorescentes



0,005% mercure

Le verre et les métaux sont récupérés afin de fabriquer divers produits neufs : tubes fluorescents, abrasifs, isolants, canettes...

Les plastiques font souvent l'objet d'une valorisation thermique par incinération.

Les poudres fluorescentes sont acheminées vers des centres de stockage des déchets ultimes de classe 1. Enfin, le mercure est également récupéré afin d'être neutralisé.

Le recyclage permet ainsi de préserver les ressources naturelles (moins d'extraction de matières premières), d'économiser de l'énergie (par exemple, la fabrication de verre à partir de verre recyclé est moins énergivore qu'à partir de sable) et de neutraliser les risques de pollution par le mercure et les poudres fluorescentes.

## 02 LES 2 SERVICES QUE RECYLUM VOUS PROPOSE POUR LES LAMPES USAGÉES

Vous récupérez les lampes usagées de vos clients ?

Vous êtes responsable de leur élimination dans des conditions respectueuses de l'environnement conformes à la réglementation (Code de l'environnement, Livre V, Titre IV, Déchets).

**Attention :** la facturation de cette prestation ne doit pas inclure le recyclage qui est financé par l'Eco-contribution. C'est pourquoi Récyllum vous propose un **service gratuit** (sous condition de volume). Vous pouvez en plus devenir "Collecteur de lampes agréé Récyllum".

### 1 • Faites enlever vos lampes directement par Récyllum

Récyllum vous fournit 2 conteneurs minimum et se charge de l'enlèvement et du recyclage de vos lampes.

#### Conditions

- **Gratuit** au-delà de 500 kg (± 3000 lampes) par an et par Point de collecte.

#### Traçabilité

- Fiche de Suivi des Conteneurs, Certificat de Recyclage, historique des enlèvements.

→ Pour en savoir plus, voir page 4.



### 2 • Adhères à la charte "Collecteur de lampes" de Récyllum



#### Conditions

- Disposer des moyens permettant de collecter les lampes en toute sécurité pour les personnes, l'environnement et les biens.
- Maîtriser l'organisation de sa logistique de collecte afin d'en limiter l'impact environnemental.
- Assurer une traçabilité permettant d'identifier l'origine de chaque lot de lampes collecté.
- Fournir une information complète et sincère sur les enjeux environnementaux liés au recyclage des lampes.
- Favoriser le développement des emplois de réinsertion par le travail dans ses effectifs.
- Mentionner sur ses tarifs, offres commerciales et factures que les lampes collectées sont confiées à Récyllum qui en assure gratuitement le recyclage.

→ **Sous condition de volume et de conditionnement** (14 conteneurs tubes triés ou 20 conteneurs lampes), les collecteurs agréés peuvent bénéficier d'une prime à la massification (320€ par tonne\* ).

\* valeur au 01/01/09

### 1 Responsabilité : 2 principes clés à retenir

- **Tout détenteur d'un déchet est responsable de son élimination** (Code de l'Environnement, Livre 5, Titre IV).
- **La responsabilité du détenteur prend fin dès lors que les lampes sont remises à Récyllum** (circulaire du 15/05/07\*). Ainsi, la responsabilité de l'élimination étant transférée à Récyllum au moment de l'enlèvement de conteneurs, c'est lui qui émet et archive les Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD).

\*Circulaire DPPR/SOPC/IN n° 8763Hudoc du 15 mai 2007 relative au Décret n°2005-435 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement de déchets.

→ Retrouvez les textes réglementaires sur [www.recyllum.com](http://www.recyllum.com)

### 1 Les documents de suivi de vos lampes

#### → Lorsque vous collectez les lampes chez votre client

Vous lui remettez un document attestant que vous avez bien collecté les lampes usagées (date, quantités concernées) et que vous vous engagez à les remettre à Récyllum.

Ce document peut prendre plusieurs formes: BSD, bon d'enlèvement, Certificat de Collecte Sélective,...

#### → Lorsque vous faites enlever vos lampes par Récyllum

→ Le jour de l'enlèvement ou de la livraison, le logisticien de Récyllum remet une **Fiche de Suivi des Conteneurs**.

→ Une fois le traitement effectué, un **Certificat de Recyclage** est disponible sur l'extranet Récyllum (environ 3 mois après l'enlèvement des conteneurs). Comme un BSD, le Certificat de Recyclage indique :

- la date d'enlèvement et l'identité du logisticien,
- le n° du conteneur et son poids,
- la date et le lieu de traitement.

→ A consulter sur [www.recyllum.net](http://www.recyllum.net) :

- l'**historique** de tous vos mouvements de conteneurs,
- l'**archivage** de vos Certificats de Recyclage.

Certificat de Collecte Sélective



Fiche de Suivi des Conteneurs



Certificat de Recyclage



## 04 FAITES ENLEVER VOS LAMPES DIRECTEMENT PAR RÉCYLUM



**Vous collectez d'importantes quantités de lampes usagées chez vos clients ?  
Faites appel à Récylum.**

### **1** Une solution simple, sûre et économique

- Récylum vous fournit les conteneurs adaptés.
- Les lampes sont enlevées et recyclées gratuitement à partir de 500 kg de lampes par an (= 3000 lampes).
- La traçabilité des flux est assurée grâce au système d'information (Fiche de Suivi des Conteneurs, Certificat de Recyclage...).
- Vous êtes assuré que les lampes sont éliminées dans des conditions conformes à la réglementation.

Quantités annuelles de lampes usagées	Moins de 500 kg	Plus de 500 kg
Participation aux frais de gestion / an	300 € ht	0 €
Enlèvement et recyclage	Gratuits	Gratuits
Dépôt de garantie / conteneur	150 € ht	150 € ht

### **1** Procédure

#### → Vous inscrivez vos Points de collecte

Accédez à l'extranet [www.recylum.net/declaration/](http://www.recylum.net/declaration/) et utilisez les codes suivants :

Nom d'utilisateur : **RECYLUMPDC** - Mot de passe : **XU597TRP**

→ **Important : inscrivez en responsable opérationnel une personne facilement joignable afin de faciliter les enlèvements.**

#### → Vous signez une convention d'enlèvement

A l'aide des éléments que vous aurez renseignés sur notre site extranet, Récylum édite une convention d'enlèvement pré-remplie :

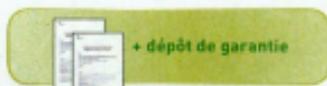
##### 1. Récylum → Vous

Cette convention vous est transmise par courriel au format pdf.



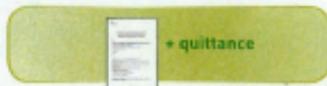
##### 2. Vous → Récylum

Merci de nous faire parvenir 2 exemplaires signés par vos soins ainsi que le dépôt de garantie pour les conteneurs, par courrier, à l'adresse ci-dessous : Récylum - 17, rue de l'amiral Hamelin - 75116 Paris.



##### 3. Récylum → Vous

Cette convention signée par nos soins vous est transmise par courrier.



→ La date d'entrée en vigueur de la convention correspond à sa date de signature par l'entreprise.

## 04 FAITES ENLEVER VOS LAMPES DIRECTEMENT PAR RÉCYLUM

### Vos conteneurs

Récylum vous met à disposition au minimum un conteneur tubes et un conteneur lampes, pouvant accueillir chacun environ 1200 sources lumineuses usagées.

#### Conteneur pour les tubes fluorescents (néons)<sup>(1)</sup>

38 kg vide - 200 kg plein -  
160(L) x 100(P) x 95(H) - 1,6 m<sup>2</sup> au sol.  
Conteneur pliable et gerbable.

<sup>(1)</sup> Tubes de 6,6m/0,6m/1,2m/1,5m



#### Conteneur pour les autres lampes<sup>(2)</sup>

48 kg vide - 150 kg plein -  
120(L) x 80(P) x 97(H) - 1 m<sup>2</sup> au sol.  
Conteneur pliable et gerbable.

<sup>(2)</sup> Fluor-compactes, iodure métallique, sodium...



Si vous détenez des tubes d'une longueur supérieure à 1,5 m, Récylum peut également mettre à votre disposition des conteneurs spécifiques (cf. page 7).



78 kg vide - 350 kg plein -  
= 950 tubes.  
120 (L) x 100 (P) x 165 (H) -  
1,2 m<sup>2</sup> au sol.

### → Consignes de stockage et de remplissage

- Les conteneurs sont livrés pliés et doivent être **installés conformément aux indications de montage**.
- Ils doivent être **stockés à l'abri** des intempéries.
- Ils doivent être **accessibles** à une manipulation avec transpalette.
- Ils ne doivent **pas être égarés ou détruits** (facturation des conteneurs perdus : 200 € ht / conteneur).

Les étiquettes codes-barres sur la palette noire des conteneurs ne doivent pas être déchirées ou arrachées. Elles doivent être :

- bien collées;
- bien visibles;
- en bon état.



Les consignes de tri doivent être respectées. Le logisticien peut refuser un conteneur "mal trié" et vous facturer le déplacement (à titre indicatif : 70 € ht / déplacement inutile).

- Ne pas mettre d'**ampoules à filament**.



SANS  
AMPOULES



SANS  
HELIGÈNES

- Ne pas casser les tubes et les lampes.



TUBES NON  
CASSÉS



LAMPES NON  
CASSÉES

- Ne pas mettre d'**autres "objets"** : cartes électroniques, bouteilles, papiers...



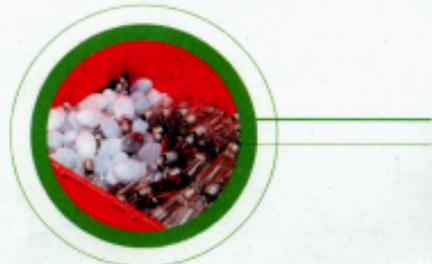
SANS  
VERRE



SANS  
ÉLECTRIQUE



SANS  
DÉCHET



## 04 FAITES ENLEVER VOS LAMPES DIRECTEMENT PAR RÉCYLUM

### → La dépose de vos conteneurs

À réception par Récyllum de votre convention signée et de votre dépôt de garantie, **les informations concernant vos Points de collecte** sont transmises automatiquement au logisticien de Récyllum en charge de votre zone.

J

Réception de votre Convention signée et du dépôt de garantie.

@

Avant la livraison initiale de vos conteneurs, vous recevrez un courriel indiquant la date limite de passage, le type et le nombre de conteneurs.

J+20

Dans 20 jours ouvrés environ, les conteneurs sont livrés sur rendez-vous.

### → La demande de conteneurs supplémentaires

Le nombre de conteneurs que vous détenez n'est pas suffisant. Vous détenez des tubes d'une longueur supérieure à 1,50m? **Demandez-nous des conteneurs supplémentaires!**

1. Deux possibilités pour faire votre demande :

- par internet : [www.recyllum.net](http://www.recyllum.net)
- par courriel : [pointdecollecte@recyllum.com](mailto:pointdecollecte@recyllum.com)

2. Vous serez automatiquement contacté par Récyllum, afin de faire correspondre au mieux votre demande avec vos besoins.



### → L'enlèvement de vos conteneurs

Lorsqu'un conteneur est plein, deux possibilité pour faire votre demande d'enlèvement :

[www.recyllum.net](http://www.recyllum.net)

OU

N° Vert 0810 108 777

Un enlèvement entraîne automatiquement une dépose de conteneur(s) vide(s) = vous n'avez pas à en faire la demande.

- Le logisticien passe sur rendez-vous dans les **10 jours ouvrés pour 1 à 2 conteneurs, 5 jours pour 3 à 5 conteneurs, 3 jours pour plus de 5 conteneurs.**
- Vous recevrez un courriel vous indiquant la date limite de passage du logisticien.
- Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur [www.recyllum.net](http://www.recyllum.net) dans le menu « Aide ».

### Que faire en cas de casse ?

1. Aérez et ventilez.



2. Protégez-vous :

- En cas de casse de quelques lampes : utilisez des gants.
- En cas de casse de plusieurs dizaines de lampes : utilisez des gants, une paire de lunettes, ainsi qu'un masque à poussière et éventuellement une combinaison jetable non tissée.



3. En cas de casse de plusieurs dizaines de lampes : recouvrez rapidement les brisures avec du **charbon actif** (qui ne doit pas être exposé à l'eau) afin de bloquer la faible quantité de mercure encore présente.

CHARBON ACTIF

4. Ramassez rapidement les brisures à l'aide d'un **balai**, surtout pas avec un aspirateur.



5. Mettez les brisures dans un **sac en plastique résistant**, fermez-le.



6. En cas de casse de plusieurs dizaines de lampes, **étiquetez le sac :**

Déchets contenant du mercure  
rubrique 20 01 21\* (Décret du 18 avril 2002)  
Ne pas éliminer avec les déchets ordinaires

7. Confiez le **sac** au logisticien Récyllum à l'occasion de sa venue.



→ NB : Si la casse a lieu pendant l'intervention de votre logisticien Récyllum, il se charge de tout.

# 04 FAITES ENLEVER VOS LAMPES DIRECTEMENT PAR RÉCYLUM

## Information / Signalétique

Nous mettons à votre disposition :

- **Un Kit d'information de vos employés** livré avec les premiers conteneurs comprenant :

- **2 guides Récyllum**

Une vingtaine de pages répondant à toutes vos questions pratiques.

- **Une affiche plastifiée 60 x 80 cm "Collecte des tubes et lampes"**

Les consignes de tri en un clin d'œil ! À placer au-dessus des conteneurs.

- **Des autocollants et des vitrophanies**

Utilisez-les pour votre signalétique.

- **Une affichette plastifiée A4 «Consignes de tri»**

Elle vous permet de garder sous les yeux les consignes de tri et la procédure de demande d'enlèvement.

- **Le Système d'Information Récyllum : [www.recyllum.net](http://www.recyllum.net)**

Accédez à tous vos documents [certificats, etc...] et à votre espace Point de collecte.

Munissez-vous des codes que nous vous avons envoyés par courriel.

Si vous les avez égarés, contactez Récyllum ☎ N°Avec 1018 091 777  
ou [pointdecollecte@recyllum.com](mailto:pointdecollecte@recyllum.com)

- **Le site internet de Récyllum : [www.recyllum.com](http://www.recyllum.com)**

Vous y trouverez :

- de nombreuses informations sur la filière [réglementation, lampes concernées,...],
- votre espace dédié "collecteurs de déchets".

- Une information régulière via **les newsletters "Récyllum, C'EST CLAIR !"**

Si vous ne les recevez pas encore, inscrivez-vous sur [www.recyllum.com/newsletter.htm](http://www.recyllum.com/newsletter.htm)



Pac



b

# Pack Ecole



**ba tri box**  
l'éco-réflexe!